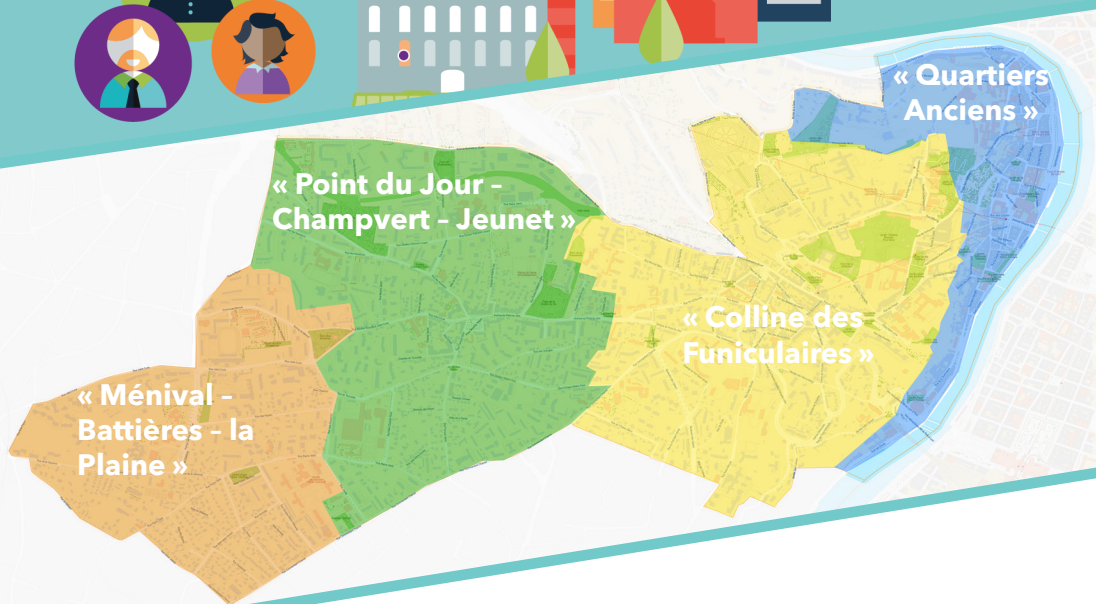


# » PASSONS DES IDÉES AUX PROJETS !

Devenez conseiller de quartier



**Un arrondissement : 4 conseils selon votre quartier**

Le conseil de quartier est une instance essentielle de la démocratie locale et participative. Il renforce l'information, la participation et la capacité d'intervention des habitants-es sur tous les sujets qui concernent leur quartier, leur arrondissement, leur ville ou leur agglomération.

C'est un élément central de votre arrondissement. Y participer c'est être acteur de son cadre de vie et faire entendre sa voix !

## LE CONSEIL DE QUARTIER COMMENT ÇA MARCHE ?

Le conseil de quartier est composé d'habitants·es, de responsables économiques, associatifs·ves ou institutionnels·les et d'un·e conseiller·ère d'arrondissement référent·e. La charte qui régit son fonctionnement est élaborée collectivement par les élus·es et les conseillers·ères de quartier. Le conseil élit son bureau et dispose d'un budget annuel dédié. La mairie met à la disposition des conseils ses moyens logistiques et techniques. Les membres se répartissent en commissions thématiques et choisissent les projets à mettre en place.

## COMMENT FONCTIONNE LE BUREAU ?

Le bureau est élu par l'assemblée plénière. Il se réunit environ une fois par mois. Son rôle est d'animer la vie du conseil de quartier. Il est composé des représentants·es des quatre collèges (habitants·es, associatif, économique, institutions locales) soit 21 personnes au maximum. Les habitants·es sont toujours majoritaires au bureau. Son·sa président·e est élu·e par le bureau pour une durée de trois ans renouvelable une fois. Il·elle est l'interlocuteur·trice privilégié·e de la mairie. Les membres du bureau bénéficient d'un accompagnement et d'une formation dans la mise en place de leurs missions. Ils peuvent s'inscrire à l'université citoyenne de la ville de Lyon pour se former à différentes thématiques, de la végétalisation citoyenne à la réappropriation de l'espace public.

## EST-CE VRAIMENT UTILE ?

Le conseil de quartier est un acteur majeur de la démocratie locale. Par son intermédiaire, les habitants·es sont consulté·es sur les projets d'aménagements urbains. C'est une reconnaissance de leur expertise d'usage. De plus, les citoyens·nes disposent d'une enveloppe annuelle pour améliorer leur environnement quotidien.

Assemblée du Conseil Point du Jour - Champvert - Jeunet





Assemblée du Conseil Colline des Funiculaires

## SI J'AI UN PROJET PLUS AMBITIEUX ?

La ville de Lyon encourage et soutient les projets innovants et citoyens portés par les conseils de quartier. Au terme d'un appel à projet, la ville octroie des financements spécifiques (APICQ) pour concrétiser les initiatives citoyennes. C'est l'occasion de réaliser les projets qui vous tiennent à coeur pour votre quartier !

## QUI PEUT PARTICIPER ?

Toute personne de plus de 16 ans vivant, travaillant, étudiant ou ayant une activité associative dans le quartier.

## POURQUOI PAS VOUS ?

En participant à la vie démocratique de votre quartier, vous devenez acteur du devenir de votre lieu de résidence. S'engager dans son conseil c'est rencontrer ses voisins-es, participer à l'amélioration de son cadre de vie et y insuffler ensemble une dynamique collective.

## COMMENT S'INSCRIRE ?

- Soit en vous signalant en mairie
  - Soit sur internet via le formulaire en ligne
- > <https://www.lyon.fr/form/inscription-conseils-de-quartier>

Plus d'infos > <https://www.lyon.fr/conseiller-de-quartier>

## DES PROJETS PAR LES HABITANTS-ES, POUR LES HABITANTS-ES !

De nombreux projets ont déjà vu le jour au sein des différents conseils de quartier du 5<sup>e</sup> !

Collecte solidaire du conseil Collines des Funiculaires



Vernissage de l'exposition du conseil des Quartiers Anciens

Boîte à partage du Conseil de quartier Point du Jour - Champvert - Jeunet



Course d'orientation du Conseil Point du Jour - Champvert - Jeunet au parc de la Garde (APICQ)



Stand du Conseil Point du Jour - Champvert - Jeunet lors de la Ferme du Point du Jour

## CONTACT

Mairie du 5<sup>e</sup> arrondissement de Lyon  
14 rue Docteur Edmond Locard  
69005 Lyon

04 72 38 45 50

<https://mairie5.lyon.fr/>



@Mairie5Lyon